

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de LA DRENNE
PROCES VERBAL DU VENDREDI 15 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi quinze mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal convoqué en séance ordinaire le huit mars se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents :

Jean-Sébastien DELAVILLE, Françoise BLANCHARD, Maurice DE KONINCK, Francis BOGAERT, Danièle PEARCE, Denis SCHWEITZER, Céline CAMUS, Moïse GERMANY, Lucile GILBERT, Gilles FRANKHAUSER, Danièle ZWARTS, Hervé DELATTRE, Lionel VANDEPUTTE, Christian CHORIER, Bernard CAMBRAY et Dominique CHRISTIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées : Mesdames Odile MASSELIN, Virginie COURTIN, Martine MALLINJOURD

Procurations : Odile MASSELIN a donné pouvoir à Hervé DELATTRE
Virginie COURTIN a donné pouvoir à Françoise BLANCHARD
Martine MALLINJOURD a donné pouvoir à Christian CHORIER

Madame Lucile GILBERT a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2023, puis sur le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 15 février dernier. Sans observation, les deux PV sont adoptés à l'unanimité.

Délibération n°2 : Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Maire, présente le compte administratif 2023 et cède la présidence à Monsieur Bernard CAMBRAY, doyen d'âge pour l'approbation.

Résultat de clôture de l'exercice :

	Dépenses	recettes
Section fonctionnement	487 561.78 €	710 330.41 €
Section investissement	604 414.24 €	583 363.36 €
Total cumulé	1 091 976.02 €	1 293 693.77 €

Le Conseil municipal après avoir entendu la situation financière et comptable de la commune au 31 décembre 2023, accepte à l'unanimité des présents le compte administratif 2023.

Délibération n°3 : Approbation du compte de gestion 2023

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par M Olivier PONT, Trésorier, Comptable des finances publiques de Méru pour la commune visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n°4 : Affectation de résultat

Monsieur le Maire :

- rappelle que suite la dissolution de l'Association Foncière de Remembrement de La Drenne, la délibération d'affectation des résultats doit tenir compte de l'intégration de l'excédent de fonctionnement de l'AFR de 2288,54 €,

- propose d'affecter les résultats 2023 du CA au BP 2024 suivant tableau en annexe.

Après avoir entendu le Maire dans ces explications complémentaires, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents l'affectation de résultat.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		933 949.28 €		16 497.09 €	- €	950 446.37 €
Op. de l'exercice 2023	487 561.78 €	710 330.41 €	604 414.24 €	583 363.36 €	1 091 976.02 €	1 293 693.77 €
Totaux	487 561.78 €	1 644 279.69 €	604 414.24 €	599 860.45 €	1 091 976.02 €	2 244 140.14 €
Résultat de clôture (=CA)		1 156 717.91 €	4 553.79 €			1 152 164.12 €
Report excédent AFR		2 288.54 €				2 288.54 €
excédent global de fonct		1 159 006.45 €				1 154 452.66 €

4 553.79 €

repris à la ligne 001 Sect. invest. dépenses BP 2024

repris à la ligne 001 Sect. invest. recettes BP 2024

843 586.00 €

Restes à réaliser

142 956.00 €

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

147 509.79 €

Besoin total de financement

doit pouvoir être couvert par le résultat de clôture de fonctionnement

Excédent total de financement

pas de besoin de financement minimum obligatoire. Toutefois possibilité d'affecter.

147 509.59 €

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

au compte 1068 Investissement BP 2024, avec émission d'un titre de recette

1 011 496.86 €

à la ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté au BP 2024

Délibération n°5 Subventions aux associations

Le conseil Municipal a pris connaissance des demandes des associations pour l'année 2024 et des propositions de Monsieur le Maire pour les aider financièrement dans leurs projets. Il est rappelé que les locaux communaux sont mis gracieusement à disposition de l'ASCD, La Coudrenne, La Vieille Alliance et le Comités des Fêtes de La Drenne pour leurs réunions, activités et festivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

Association	montant
ASCD	2500 €
Vieille Alliance	250 €
Les Amis de la pêche et de la nature	200 €
Comités des Fêtes de La Drenne	2000 €
Union Nationale des combattants Section de Noailles	400 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Noailles	150 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Méru	150 €
La Coudrenne	1500 €
AS La Drenne - Villeneuve	1500 €
Autres	750 €
TOTAL	9400 €

Ne prennent pas part au vote des subventions pour les associations communales les conseillers ou leur représentant :

Pour la Vieille Alliance :

Titulaires : Dany PEARCE et Dany ZWARTS
suppléants Martine MALLINJOURD et Christian CHORIER

Pour l'ASCD :

Trésorier Denis SCHWEITZER / Vice-trésorière Dany ZWARTS
vice-secrétaire Françoise BLANCHARD, Moïse GERMANY

Pour le Comité des Fêtes :

Trésorière : Dominique CHRISTIEN

Membres : Hervé DELATTRE

Pour l'Union Nationale des Combattants : Christian CHORIER

Délibération n°06: Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil de reconduire les taux de 2023 :

TAXES	TAUX
Taxe foncière bâtie	43,07%
Taxe foncière non bâtie	45,29 %
Taxe d'habitation	12,80%

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité des présents et des représentés.

Délibération n°07: Menuiserie du Moulin : Construction cantine 2015/ 2 retenues de garantie en attente en trésorerie depuis 2017- à restituer ou à conserver en recette en précisant le motif de non remboursement

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'existence de deux retenues de garanties restées en attente en trésorerie concernant la construction de la cantine en 2015 située sur l'ancienne commune de La Neuville d'Aumont.

Monsieur DELAVILLE cède la parole à Monsieur CHORIER, ancien Maire, sur ce point.

Monsieur CHORIER explique que la Menuiserie du Moulin dont le n° de siret était 312 664 923 00017 a été mise en cessation depuis février 2016, et a été radiée du registre du commerce. De ce fait, il n'était plus possible de restituer les retenues de garanties.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'entériner la recette pour le motif qui a été évoqué ci-dessus, un titre sera émis au compte de travaux.

Délibération n°8: Projets d'investissements BP 2024

Monsieur le Maire présente les projets d'investissements pour 2024 ci-joint tableau.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de porter au budget primitif 2024 l'ensemble des projets proposés, toutefois, il est à préciser que Madame CHRISTIEN et Messieurs B. CAMBRAY et C. CHORIER sont favorables aux projets d'investissements à l'exception du projet d'agrandissement de la mairie compte 2313.

Délibération n°9: vote du Budget primitif 2024

Un état récapitulatif de l'ensemble des indemnités perçues en 2023 par les élus a été communiqué lors de la réunion de conseil municipal aux membres de l'organe délibérant.

Pour rappel, suite aux projets d'investissements acceptés suivant la délibération n°8/2024 Monsieur le Maire propose le budget primitif 2024 suivant :

Budget		Dépenses	Recettes
	Fonctionnement	1 696 769.74 €	1 696 769.74 €
	Investissement	1 464 974.22 €	1 464 974.22 €
TOTAL BP		3 161 743.96 €	3 161 743.96 €

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2024 est accepté il est à préciser suite à la délibération n° 8, Madame CHRISTIEN et Messieurs B. CAMBRAY et C. CHORIER sont contre la projet d'agrandissement de la mairie compte d'investissement 2313.

Par conséquent, Madame CHRISTIEN et Messieurs B. CAMBRAY et C. CHORIER votent POUR le BP 2024 à l'exception du projet d'agrandissement de la mairie compte 2313 en investissement.

BP 2024 INVESTISSEMENTS PROJETS

*****Estimation des travaux, devis en attente

PROJET	BP COMPTE	MONTANT HT	C. DEPARTEMENTAL SUBVENTION SUR HT	PREFECTURE SUBVENTION EN HT	CC SABLONS ou SE 60 ou H de FR SUB SE60	TTC	charge commune TTC
SE60 Eclairage public Aérien passage opération subventionnée	2041582	165663.10				33518.29	33518.29
SE 60 embellissement des postes	2152	4166.66			3000	5000.00	2000.00
**Aggrandissement mairie	2313	258485.00	100809.00	60000.00		310182.00	149373.00
Portail/ grilles/portillon école La Neuville d'Aumont	21312	7947.00				9536.40	9536.40
***** <i>Mise aux normes escalier de secours école La Neuville</i>	21312	8333.33		35% 2916.00		10000.00	9600.00
***** <i>Panneau affichage extérieur</i>	2152	6000.00				7200.00	7200.00
Renovation logement 29 Gde rue electricité /remplacement velux	21321	6038.26				6580.00	6578.51
Installation de store école La Neuville	21312	2640.00				3168.00	3168.00
*****Reprise concessions cimetière Ressons l'Abbaye	21316	20000.00		40% 8000.00		24000.00	24000.00
*****Réfection des allées du cimetière Le Déluge	21316	20834.00				25000.00	25000.00
*****Reprises des entrées au Bois de Molle et rue Louvet	2152	50000.00				60000.00	60000.00
rejointement mur de clôture cour Interieure en silex mairie	21311	18300.00				20000.00	20000.00
*****Eclairage église La Neuville d'Aumont	21534	8333.33			SE 60 ?	10000.00	10000.00
*****Matériel et outillage	2158	2500.00				3000.00	3000.00
*****TONDEUSE AUTOPORTEE" MUSHING"	215731	9166.66				11000.00	11000.00
camion tolé	215731	4166.66				5000.00	5000.00
*****Illuminations Noël clos de l'Abbaye/ Grande Rue	2152	3333.33				4000.00	4000.00
total		595907.33	100809.00	10916.00	3000.00	547184.69	382974.20
**Les travaux seront réalisés après accord des subventions							
Restes à réaliser							
RD927 Aménagement sécuritaires	2315		156300.00	0.00	232489.24	694853.00	306063.76
**VIDEOPROTECTION	21351		16624.00	24750.00	32179.80	110400.00	36846.20
changement fenêtres et volets logement 21 Grande Rue	2132					15125.00	15125.00
matériel (lave-vaisselle salle multifonctions 2919.72€)	21318					3804.00	3804.00
projet étude projet mairie étude	2313					19404.00	19404.00
TOTAL						1390770.69	764217.16

Ligne 2152 du BP : 5000+7200+60000+4000 =72200€ installations de voiries

Ligne 21312 du BP :9536+10000+3168 = 22704 € bâtiments scolaires

Ligne21316 du BP : 24000+25000 = 49000 € aménagement cimetière

Ligne 215731 du BP : 11000+5000 = 16000 € véhicule/ matériel roulant

Information :

Comme chaque année, une chasse aux œufs est organisée le dimanche de Pâques pour les enfants de la commune dans le parc de la mairie à 16 h 30.

Commémoration du 8 mai 1945 : la cérémonie aura lieu à la mairie de La Drenne le mercredi 8 mai. Le Président des Anciens Combattants recontactera prochainement Monsieur le Maire pour plus amples précisions et faire un point sur le déroulement de la cérémonie.

Questions diverses :

Monsieur Frankhauser prend la parole et informe qu'ENEDIS va réaliser des travaux d'élagage et d'abattage à proximité du réseau haute tension qui alimente notre commune.

Egalement des travaux sur le réseau d'électricité sont prévus sur le secteur de Le Déluge, rue de Parfondeval le mardi 2 avril prochain, ce qui occasionnera une coupure temporaire du courant.

Madame Pearce informe que les Contes d'Automnes reviennent pour la deuxième année consécutives, la représentation aura lieu le 22 novembre 2024 à la salle multifonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25

